

LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



LES OBJECTIFS

- Participer à l'amélioration de la connaissance sur les espèces exotiques envahissantes (EEE)
 - Sensibiliser et communiquer sur les EEE.
 - Prévenir les risques liés aux EEE
 - Maintenir la diversification des habitats
 - Limiter les phénomènes d'eutrophisations
- Favoriser le développement des espèces patrimoniales
 - Maintenir les usages

LES ACTIONS

- Recensement des espèces : formation à la reconnaissance des plantes invasives des agents de terrain, identification et localisation rapide des foyers de développement et cartographique.
- Choix des sites à traiter prioritairement
- Organisation de la campagne de lutte par :
 - Interventions préventives pour empêcher ou limiter les phénomènes d'envahissements
 - Interventions curatives par la mise en œuvre d'opérations d'enlèvements
- Suivi des résultats
- Sensibilisation du grand public sur la problématique des plantes invasives
- Recherche d'une valorisation des déchets
- La majorité des chantiers de lutte sont réalisés par arrachages, fauchages, faucardages ou abatages suivant les types d'espèces invasives à traiter.

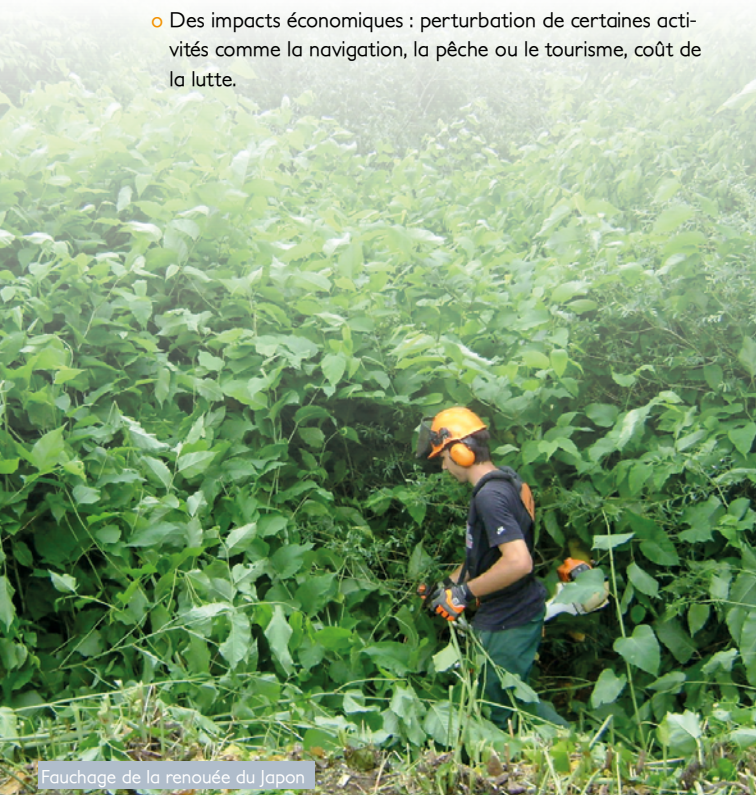


Une plante invasive ou « plante exotique envahissante » est une plante introduite, volontairement ou non, sur un nouveau territoire, sur lequel elle trouve des conditions propices à son implantation et à son développement et le colonise rapidement au détriment des espèces locales. L'introduction de ces plantes s'est particulièrement développée avec la multiplication des échanges commerciaux.

Les espèces envahissantes sont une préoccupation majeure au niveau international, national et régional en ce qui concerne la préservation de la biodiversité et le bon état des milieux aquatiques.

L'introduction de plantes exotiques envahissantes peut provoquer :

- Des impacts écologiques : sur le fonctionnement des écosystèmes et de la biodiversité, sur la composition chimique des sols, sur les espèces animales et leur habitat, sur l'écoulement et le réchauffement des eaux.
- Des impacts sur la santé humaine : risques de lésions et brûlures cutanées.
- Des impacts économiques : perturbation de certaines activités comme la navigation, la pêche ou le tourisme, coût de la lutte.



QUELQUES ESPÈCES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE

Aquatiques

- o **Jussie (Ludwiga) :** Originaires d'Amérique du Sud, ce sont des plantes vivaces, fixées, amphibies, pouvant s'implanter jusqu'à 2-3 mètres sous la surface de l'eau. La propagation très rapide par fragmentation, perturbe directement les écosystèmes aquatiques et la capacité d'épuration des cours d'eau. Le commerce, l'utilisation et l'introduction dans le milieu naturel sont interdits par un arrêté du 2 mai 2007.



- o **L'Élodée de Nuttall :**

Largement utilisée en aquariophilie et pour agrémenter et oxygéner les bassins, la plante s'est vite échappée dans les milieux naturels où elle prolifère aujourd'hui. Alors que l'Élodée du Canada, elle aussi originaire d'Amérique, semble s'intégrer peu à peu à la flore indigène, l'Élodée de Nuttall montre un caractère envahissant encore prononcé et supprime même sa cousine américaine dans certaines localités.



Les proliférations de populations monospécifiques d'élo-dées peuvent entraîner des dysfonctionnements des milieux aquatiques, telles des anoxies périodiques. Elles constituent également un obstacle à l'écoulement des eaux et une gêne importante pour la pratique des loisirs nautiques et de la pêche (Muller, 2004).

Terrestres

- o **Berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum) :**

Originaires du Caucase, cette plante de bords de cours d'eau, sols fertiles et humides, est une espèce très compétitive et toxique pour la santé humaine (provoque des brûlures très douloureuses). Ses graines se dispersent par l'eau et le vent.



- o **Érable Negundo (Acer Negundo) :**

Originaires du nord des États-Unis et du Canada, c'est un arbre agressif, en ce sens qu'il se reproduit et s'étend au détriment d'autres espèces. Il peut se disperser facilement car les fruits sont libérés au printemps et emportés par le vent. Les graines germeront après la période de gel.

o **Balsamine**

(*Impatiens grandiflora*) :

Originnaire de l'Est de l'Asie, elle exerce une forte compétition vis-à-vis des espèces en place, qu'elle étouffe. En outre, elle déstabilise les berges et les talus et peut envahir un cours d'eau et gêner son écoulement. Elle se reproduit facilement et se propage largement grâce à ses capsules qui explosent et éjectent les graines.



o **Buddleia (Buddleja davidii)** :



Originnaire du sud-ouest de la Chine et du Tibet, il n'a pas de concurrence directe en France, il s'adapte à pratiquement tous les milieux et peut former des peuplements denses qui limitent la croissance d'autres espèces herbacées et/ou arbustives naturellement présentes. Il se propage par fragmentation et bouturage des tiges.

o **Renouée asiatique (Reynoutria)** :

Originnaire d'Asie orientale, elle monopolise les ressources et l'espace des espèces typiques des zones humides. Elle conduit souvent à la disparition de la biodiversité et à la fragilisation des berges. C'est une plante qui se propage rapidement par fragmentation des rhizomes et bouturages des tiges.



o **Ailante (Ailanthus altissima)** :

Originnaire d'Asie du Sud, il nuit à la diversité de la flore en libérant des toxines dans le sol qui empêchent les autres essences d'arbres de s'installer. Il produit également un suc irritant qui peut provoquer des éruptions cutanées. Il se disperse largement grâce à ses graines qui sont transportées par le vent et l'eau.

Quelles sont les pratiques à employer / que pouvez-vous faire :

- Ne plantez pas ces espèces dans vos jardins et bassins, privilégiez des espèces locales
- Ne jetez pas des plantes et l'eau issues des bassins et d'aquariums directement dans le milieu naturel
- Déposez les plantes invasives (aquatiques ou terrestres) sur des sites adaptés hors zone humide et zone inondable et si possible sur une zone artificielle (béton)
- Evitez de rapporter des plantes ou graines en souvenirs de voyages à l'étranger
- Au moindre doute contactez le SMVA

En cas de présence / de découverte de plantes invasives :

- Evitez de disséminer la plante. Comment ? Ne pas piétiner les herbiers, nettoyer le matériel de pêche, les bottes sur place.
- Évaluez la surface occupée par la plante
- Signalez la présence au SMVA

Pour en savoir plus

- <http://especies-exotiques-envahissantes.fr/>
- https://www.eptb-vienne.fr/IMG/pdf/Plaqueette_Plantes_invasives_V2_web.pdf
- <https://forum-zones-humides.org/projects/les-plantes-exotiques-envahissantes-reeena/>
- <https://www.eptb-vienne.fr/Pour-en-savoir-plus.html>
- https://centrederessources-loirenature.com/sites/default/files/fichiers/gi_eee_2021_tot_min.pdf